



Madame Céline TELLIER

Ministre de l'Environnement

Rue d'Harscamp 22

5000 NAMUR

Namur, le **24 NOV. 2023**

N/Réf. : AD/RD/GD/TD /20231123_3719

Personne de contact : [REDACTED]

Tél : [REDACTED]

Email : [REDACTED]

Annexe : 1

Objet : Concentration de PFAS au niveau de la station d'épuration de l'aéroport de Charleroi – Actions de BSCA et échange d'informations

Madame la Ministre,

Comme évoqué au sein de son communiqué de presse publié le 9 novembre dernier, en annexe pour votre parfaite information, une analyse de la concentration de PFAS sur tout le site de l'aéroport de Charleroi a été commandée par BSCA à un bureau d'études.

Concernant le site aéroportuaire, des mesures complémentaires vous paraissent-elles devoir être initiées à ce stade ?

Par ailleurs, BSCA se tient à la disposition de votre administration et ne manquera pas de communiquer les résultats de l'étude précitée.

De même, pourriez-vous me tenir informé de toute nouvelle information concernant la situation de l'aéroport par rapport à cette problématique ?

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma sincère considération.


Adrien DOLIMONT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Présence potentielle de PFAS au sein des aéroports wallons

Charleroi, le 9 novembre 2023

L'émission « Investigations » a relayé une étude menée par le consortium international de journalistes d'investigations Forever Pollution Project, visant à analyser la présence potentielle de PFAS (composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés) au sein des aéroports wallons.

L'étude précitée fait état d'une concentration de 725 ng/l au niveau de la station d'épuration de l'aéroport carolo.

L'aéroport de Bruxelles-Charleroi exprime de vives réserves par rapport à cette étude et à l'usage qui en a été fait.

Tout d'abord, sur base du point GPS référencé dans l'étude, le prélèvement vanté n'a manifestement pas été réalisé au niveau de la station d'épuration de l'aéroport, mais à l'extérieur de l'enceinte aéroportuaire.

Il est probable que ce prélèvement ait été fait au niveau du lagunage situé entre l'aéroport et le zoning.

Si tel est le cas, ledit prélèvement réalisé ne reprend pas uniquement la station d'épuration de l'aéroport, mais également le bassin d'orage et de rétention ainsi que les eaux provenant du cours d'eau du « Tintia ».

Cette possibilité est d'autant plus probable que la station d'épuration de l'aéroport ne recueille que les eaux usées issues des sanitaires du site.

Il est donc peu probable d'y trouver de fortes concentrations de PFAS (probablement des traces résiduelles liées notamment au papier WC).

Le PFAS se retrouve plutôt dans la mousse d'extinction incendie. Or, à l'aéroport de Bruxelles-Charleroi nous veillons depuis plusieurs années à n'utiliser cette mousse qu'à raison d'une à deux fois par an sur une zone isolée habillée d'un sol étanche, et, elle est ensuite enlevée via pompage.

Il est également important de préciser qu'un remplacement de cette mousse d'extinction par une version sans fluore (PFOA, PFAS, PFOS) est prévu à l'horizon 2024, en anticipation de la nouvelle réglementation qui ne sera imposée qu'en 2026.

Une « dépollution » des camions incendie est également planifiée.

Autrement dit, les chiffres vantés dans l'étude ne reflètent pas la réalité au niveau de notre aéroport, dès lors que depuis des années nous prenons toutes les mesures nécessaires pour limiter la quantité de PFAS et qui respecte les conditions relatives au rejet des eaux du permis d'environnement octroyé le 17 mars 2021.

Il aurait d'ailleurs été intéressant d'interroger l'aéroport afin d'éviter de propager des informations non vérifiées.

L'étude fait état d'une concentration de PFAS total de 725ng/L, dont 6 composés fluorés importants (210ng/L) et 36 autres, tous regroupés dans la catégorie « autres » (pour plus de 500ng/L). Quels sont ses apports « autres », surtout que ces derniers représentent une proportion plus importante que les apports fluorés ?

Au regard de la Commission Européenne, la norme qui viendra à voir le jour en 2026 concerne la concentration de PFAS totale pour 20 composés. L'étude en question fait état de 42 composés. Dans le cas où nous considérerions les 210ng/L des 6 principaux polluants ainsi que la moitié des polluants et concentration de la catégorie « autres », force est de constater que la valeur engendrée est inférieure à celle préconisée par la commission européenne pour 2026 (voir plus haut). Par ailleurs, même si l'on considère le tout comme étant des valeurs sensibles et pertinentes, BSCA serait tout de même précurseur sur les exigences européennes de 2026, grâce à l'utilisation de produits non fluorés dès 2024.

La direction de l'aéroport de Bruxelles-Charleroi émet par conséquent de sérieuses réserves quant aux conclusions de ce rapport d'étude et aux conditions dans lesquelles celle-ci a pu être réalisée.

En tout état de cause, dans le cadre de l'étude d'orientation liée à son permis d'environnement qui est en cours, une analyse de la concentration de PFAS sur tout le site de l'aéroport a été commandée auprès du bureau Aries Consultants.

Pour toute information, [REDACTED]
[REDACTED]

A propos de Brussels South Charleroi Airport

Brussels South Charleroi Airport, l'aéroport récompensé à de multiples reprises pour ses services et ses infrastructures, est l'un des deux aéroports qui dessert la ville de Bruxelles. Fort de son expérience opérationnelle et de sa connaissance du secteur, BSCA a permis à plus de huit millions de passagers de s'envoler en 2019 vers plus de 190 destinations réparties en Europe, Nord de l'Afrique, Moyen-Orient et Asie. Brussels South Charleroi Airport compte dix compagnies aériennes partenaires, à savoir Ryanair, Wizz Air, Pegasus Airlines, TUI fly et Air Corsica.

